Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20251218-2025_11_09-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON

Délibération 2025-11-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025
Date de convocation : 10 décembre 2025
En exercice : 29 ; présents et représentés : 24

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Brigitte BARBIER, M. Gilles DRONIOU, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, Mme Solenne ROBINARD, M. Henri AVRIL, M. Louis HALAIS, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, M. Pascal LAMBERT, M. Dominique BRAULT, Mme Rose-Marie MOUAZÉ, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, M. Jean-Pierre ALLANIC, Mme Françoise BLAISE, Mme Patricia LE PRIELLEC-BRIAND, M. Jean-Yves GUILLARD, M. Thibaud de ROHAN-CHABOT, M. Loïc PORCHER.

Excusés : M. Michel VIALLARD (pouvoir à Mme GARNIER), Mme Sophie HOUSSAY (pouvoir à M. BRAULT), M. Philippe GERMAIN (pouvoir à Mme LE PRIELLEC-BRIAND), Mme Delphine LEMOINE (pouvoir à M. GUILLARD).

Absents : M. Bruno LUCAS.

Secrétaire de séance : Mme ROBINARD

Avenant de transfert de la convention d'occupation du domaine public du site de télécommunication sis " La Jannaie de la Jucquelière - 35460 VAL-COUESNON " de INFRACOS à BOUYGUES TELECOM

La Commune historique de Tremblay a conclu le 27 mai 2008 une convention d'occupation du domaine public avec INFRACOS lui permettant l'établissement et l'exploitation d'un site de télécommunications mobile. La société BOUYGUES TELECOM, actionnaire de référence d'INFRACOS, souhaite mener une réorganisation au sein de son groupe, au terme de laquelle la propriété des équipements de télécommunications électroniques déployés - dont le site de La Jannaie de la Juquelière, actuelle Rue des Trembles à Tremblay, Val-Couesnon - sont amenés à être cédés à BOUYGUES TELECOM. En conséquence, le transfert de la convention au cessionnaire est sollicité.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,** à l'unanimité,

- **APPROUVE** la conclusion d'un avenant de transfert entre la Commune de Val-Couesnon, INFRACOS et BOUYGUES TELECOM ayant pour objet de transférer le bénéfice et les droits et obligations découlant de la Convention de la société INFRACOS vers la société BOUYGUES TELECOM.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Val-Couesnon (successeur de la Commune historique de Tremblay), le projet d'avenant de transfert tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre, au nom et pour le compte de la Commune de Val-Couesnon (successeur de la Commune historique de Tremblay), toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 6 janvier 2026.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

MAIRIE DE VAL-COUESNON (Ille-et-Vilaine)

Date d'affichage de la délibération : 6 janvier 2026